

Privilège—M. Mazankowski

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais la présidence a quelques problèmes. Le vice-premier ministre a soulevé la question de privilège. En réponse, le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) a pris la parole et retiré sans réserves ses allusions au sujet d'une éventuelle irrégularité, se conformant ainsi aux traditions de la Chambre.

Mon problème, c'est que je ne comprends pas exactement sur quoi portent les remarques du député. Si elles ont un rapport quelconque avec celles de l'hon. vice-premier ministre, je dois signaler au député que l'affaire est close, à moins qu'un fait extraordinaire ne surgisse au cours de la discussion.

M. Shields: Monsieur le Président, j'espère que vous me donnerez un instant pour m'expliquer. Un député de l'autre côté a lancé l'expression «pot-de-vin». C'est l'accusation la plus accablante qu'un député puisse faire à l'un de ses collègues.

M. le Président: Que ce soit la plus accablante ou non, peu importe.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Cela dépend souvent de la façon dont elle est faite et dans quel contexte.

Le député de Kamloops—Shuswap a dit qu'il n'a jamais sous-entendu que l'hon. vice-premier ministre avait reçu un pot-de-vin au sens où on l'entend d'ordinaire. On ne peut pas exiger plus à la Chambre que des excuses aussi directes et sans réserve que celles-ci. L'affaire est donc close.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je n'ai pas noté les termes exacts utilisés par le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) dans sa réponse à la remarque de mon collègue, le vice-premier ministre (M. Mazankowski). J'aimerais savoir—ainsi que les autres députés, je pense—si la déclaration du député de Kamloops—Shuswap s'adressait précisément au vice-premier ministre.

Des voix: Asseyez-vous!

M. Clark (Yellowhead): Je soulève la question parce que je suis convaincu d'avoir entendu le député de Kamloops—Shuswap crier à deux reprises «pot-de-vin» en s'adressant à l'un des ministériels. S'il a voulu expliquer qu'il ne s'adressait pas précisément au vice-premier ministre, mais en laissant entendre que sa remarque s'adressait à d'autres, j'estime que d'autres explications s'imposent et qu'il ne doit pas s'en tenir là.

M. le Président: La Chambre éprouve le plus grand respect pour le très hon. représentant, et j'ai écouté attentivement

l'argument avancé par le très hon. secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). Sauf erreur de ma part, je n'ai pas entendu le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) dire cela, directement ou indirectement. Le député, pour qui la Chambre a beaucoup de respect, peut, bien sûr, faire ses commentaires. Peut-être pourrait-il me faciliter la tâche en précisant bien que je n'ai pas interprété de travers ses paroles.

• (1530)

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, étant donné tout le respect que je dois au vice-premier ministre (M. Mazankowski), je tiens à bien préciser que je ne l'accuserais jamais de recevoir des pots-de-vin. Je ne l'ai jamais fait, ni aujourd'hui, ni avant. Si j'ai pu laisser croire le contraire, je tiens à retirer mes paroles. Je tiens à bien préciser que j'éprouve le plus grand respect pour le député.

M. Clark (Yellowhead): Bien, monsieur le Président . . .

Des voix: Ça suffit!

M. le Président: D'après ce que j'ai entendu, quelqu'un, et c'est peut-être le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis), a parlé de «pots-de-vin». Le vice-premier ministre (M. Mazankowski) répondait alors à des questions au sujet d'une subvention accordée pour un projet, à Edmonton. Le vice-premier ministre a soulevé la question de privilège pour se plaindre des propos du député de Kamloops—Shuswap, et ce député a dit sans équivoque qu'il n'accusait pas le député d'avoir touché un pot-de-vin.

Si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a une deuxième question de privilège à formuler, je vais devoir l'entendre. Néanmoins, je veux qu'il soit bien entendu qu'à mes yeux du moins, la première question soulevée par le vice-premier ministre est réglée. S'il y en a une autre, je suis tenu de l'entendre, comme l'exigent nos usages et nos règles.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je regrette d'insister, mais pour que nous puissions établir, de ce côté-ci, s'il y a eu atteinte à nos privilèges, j'aimerais que le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) dise exactement qui il accusait d'avoir reçu un pot-de-vin.

M. Riis: Vous connaissez le Règlement, Joe.

M. le Président: Le secrétaire d'État connaît suffisamment les règles des débats pour savoir qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement ou d'une question de privilège, mais d'une question qu'il faudrait soulever ailleurs. Sa question est malheureusement irrecevable.